Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_013-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_013

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 21
M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 4
Mme Patricia MARTINEAU
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT
Mme Sophie BÉZIER

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_013-DE

6- BUDGET RATTACHÉ DES LOCATIONS – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Mme Sophie BÉZIER, Maire

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 et la note synthétique ;

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants – Sécurité – Intercommunalité – Personnel communal / Finances – Développement économique – Associations vie de quartier » du 23/02/2026 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Lydie DUHIL ;

Considérant que les résultats sont arrêtés comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_013-DE

2025		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total Cumulé
Recettes	**Recettes réalisées**	7 333,88	36 990,73	**44 324,61**
	Restes à réaliser	*0,00*	*0,00*	**0,00**
Dépenses	**Dépenses réalisées**	1 766,00	38 517,75	**40 283,75**
	Restes à réaliser	*2 000,00*	*0,00*	**2 000,00**
Différence entre les titres et les mandats	**Solde de réalisation de l'exercice (+/-)**	5 567,88	-1 527,02	**4 040,86**
Résultats reportés N-1	**Résultats antérieurs reportés**	7 268,37	7 040,65	**14 309,02**
Résultat de clôture	**Excédent/déficit**	12 836,25	5 513,63	**18 349,88**
Différence entre les restes à réaliser	**Restes à réaliser (+/-)**	-2 000,00	0,00	**-2 000,00**
Résultat cumulé	***Excédent/déficit***	*10 836,25*	5 513,63	**16 349,88**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE le Compte Financier Unique du budget rattaché des locations 2025 tel qu'il a été présenté ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La présidente de séance
Lydie DUHIL

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT